

Relations économiques, entreprises et langue française

RESOLUTION

Considérant que la pratique d'une langue est à la fois un moyen privilégié de communiquer et un instrument d'adaptation à l'environnement dans un contexte politique, social et économique élargi;

Tenant compte de la crise économique et financière qui engendre chômage, déséquilibre du marché du travail et malaise social en Europe;

Considérant que la participation des jeunes à la société, facteur essentiel de développement, repose sur l'acquisition de solides compétences générales et spécialisées, en particulier dans la pratique des langues;

Considérant que les enseignements technique, professionnel et de promotion sociale doivent retrouver leur place d'excellence en permettant à chaque jeune de trouver sa place au sein de la société et du marché de l'emploi en évolution constante;

Considérant que la Francophonie a besoin d'enseignements supérieurs et d'universités de pointe et d'excellence pour contribuer à la solution des problèmes complexes de notre planète;

Rappelant que la diversité culturelle et linguistique est, en Europe comme dans l'ensemble de l'espace francophone, porteuse de valeurs et source de développement social, politique et économique;

Tenant compte des déclarations de Barcelone et de Lisbonne donnant comme objectif à l'Union Européenne de permettre l'apprentissage, dès le plus jeune âge, d'au moins deux langues européennes en plus de la langue maternelle afin de favoriser l'intégration européenne et la mobilité professionnelle;

Interpellée par l'économie du plurilinguisme démontrant que les compétences en langues étrangères ou secondes, individuellement avantageuses et socialement profitables, contribuent aussi au PIB d'un pays et, qu'au cœur de l'activité de production, elles sont créatrices de valeur pour l'entreprise ;

Considérant la forte capacité de croissance de l'espace francophone et l'importance du marché potentiel que représenterait l'espace économique francophone;

La XXVème assemblée régionale Europe réunie à Montreux

- Considère que l'activité économique intégrant pleinement les exigences sociales et environnementales doit être placée prioritairement au service de l'être humain ;
- Salue et encourage dès lors les mesures de bonne gouvernance prises par les Etats en vue :
 - de stabiliser les finances publiques,
 - de favoriser la reprise de la croissance,
 - de réguler et contrôler les activités financières, en particulier dans leurs actions spéculatives.
- Invite les gouvernements des Etats membres de la Francophonie
 - à poursuivre leurs efforts pour résoudre la crise économique et financière, favoriser le développement durable et la création d'un espace francophone économique à forte capacité de croissance dont le marché potentiel couvrirait plus de 500 millions d'habitants,
 - à concevoir l'économie verte comme un processus de réorientation et de reconversion des économies en y associant les partenaires des pays francophones en développement,
 - à diriger en priorité les investissements publics source de développement vers l'éducation, la recherche, l'innovation et l'énergie,
 - à favoriser le partenariat entre les entreprises du Nord et du Sud en les impliquant dans le financement des bourses d'études et de recherches ou dans l'organisation de stages en alternance emploi/formation,
 - à promouvoir la formation et la mobilité des jeunes dans l'espace francophone en s'appuyant sur la qualité de ses universités et enseignements supérieurs, en facilitant la reconnaissance des diplômes, en renforçant leurs expériences professionnelles par l'accomplissement de stages en entreprise et en recourant aux nouvelles technologies pédagogiques telles que la formation à distance:
 - à accorder une attention particulière aux étudiants de l'enseignement technique engagés dans les nouvelles technologies en particulier celles qui sont liées à la préservation de l'environnement et à l'économie verte,
 - à préserver et promouvoir la pratique du français dans les entreprises internationales implantées dans l'espace francophone,
 - à coopérer à ces fins avec les régions, les collectivités territoriales, et toutes organisations oeuvrant à cette tâche comme par exemple les partenaires syndicaux et les chambres de commerce et d'industrie,
 - à encourager l'apprentissage des langues avec les réseaux dont la mission est de promouvoir le plurilinguisme en particulier l'apprentissage de la langue française reconnue dans toute sa diversité .